

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3128

présenté par

M. Baptiste, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Le Gayic,
M. Lenormand, Mme Bassire, M. Castellani, M. de Courson, M. Mathiasin, M. Serva et
Mme Youssouffa

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	100 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	100 000
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	50 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	50 000
TOTAUX	50 000	50 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre le programme Cadres d'avenir à Saint-Pierre-et-Miquelon. Cet amendement vise à tirer les conséquences de la mesure 48 du Comité interministériel des outre-mer du 18 juillet dernier.

L'extension à Saint-Pierre-et-Miquelon s'explique par différents facteurs : la situation de l'emploi est plus favorable que dans l'Hexagone mais l'archipel souffre d'une situation de chute démographique. Celle-ci est estimée à 1,5 % par an entre 2013 et 2019, situation qui s'est accélérée par rapport à la période 2008-2013 (où la diminution constatée était de 0,6 % en moyenne par an).

Le territoire a donc besoin du retour de jeunes formés dans les métiers d'encadrement intermédiaires et supérieurs afin à la fois de couvrir les besoins locaux en termes de développement économique et social et de tenter d'enrayer la chute démographique amorcée.

Ainsi, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 100 000 € des AE et 50 000 € des CP de l'action 02 du programme 138 « Emploi outre-mer » de la mission « outre-mer »
- Une diminution de 100 000 € des AE et 50 000 € des CP de l'action 01 du programme 123 « Conditions de vie outre-mer ».